



PRÉFET DE LA SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la Savoie
DCL-BCL

Affaire suivie par Sabine ANTOINE
Tél : +33 4 79 75 51 68
Courriel : sabine.antoine@savoie.gouv.fr

Chambéry, le 07/04/2023

LE PRÉFET DE LA SAVOIE (73)

à Madame/Monsieur la/le représentant(e) de l'exécutif local du CDGFPT :
CDGFPT SAVOIE (n° de SIRET 28731201100029)

Objet : Fonds de compensation pour la TVA – Versement 2023 ;

Réf. : Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1615-1 et suivants et les R.1615-1 et suivants relatifs au FCTVA.

J'ai l'honneur de vous informer qu'en application de l'arrêté préfectoral du 07/04/2023 le montant de 16 736,31 € est attribué au bénéfice du cdgfpt au titre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée, correspondant à 1 223,52 € pour les dépenses de fonctionnement et à 100 802,30 € pour les dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2021 et transmises dans le cadre du dispositif automatisé (cf. : Annexe 1).

Après contrôle, il a été retiré 1 802,17 € des dépenses qui ont servi au calcul de l'attribution (cf. : Annexe 2).

Le calcul de l'attribution prend également en compte les dépenses transmises par la procédure déclarative et réalisées au cours de l'exercice 2021, pour un montant de 0,00 € (cf. : Annexe 4), ainsi que la liste des états déclaratifs transmis concernant les dépenses à déduire (cf. : Annexe 5).

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, cette décision est susceptible d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification, et vous pouvez former préalablement un recours gracieux auprès de mes services dans le même délai. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice de la Citoyenneté et de la Légalité
Nathalie TOCHON

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral du 07/04/2023 - Assiette des dépenses éligibles (dispositif automatisé)

CDGFPT SAVOIE	Dépenses éligibles au FCTVA en €	Montant de l'attribution en €
Budget principal : CDGFPT SAVOIE	102 025,82 €	16 736,31 €
dont dépenses d'investissement	100 802,30 €	16 535,60 €
2154 Matériel médical	13 088,05 €	2 146,96 €
2183 Matériel de bureau et matériel informatique	15 820,20 €	2 595,14 €
2184 Mobilier	12 515,21 €	2 053,00 €
2135 Installations générales agencements et aménagements des constructions	1 440,00 €	236,22 €
2131 Batiments publics	-168,00 €	-27,56 €
2188 Autres immobilisations corporelles	640,60 €	105,08 €
2182 Matériel de transport	57 466,24 €	9 426,76 €
dont dépenses de fonctionnement	1 223,52 €	200,71 €
61521 Batiments Publics	1 223,52 €	200,71 €
TOTAL	102 025,82 €	16 736,31 €

Annexe 2 à l'arrêté préfectoral du 07/04/2023 - Dépenses rejetées du montant éligible et motifs (dispositif automatisé et procédure déclarative)

CDGFPT SAVOIE		Dépenses rejetées du montant éligible au FCTVA en €
Budget principal : CDGFPT SAVOIE		1 802,17 €
dont dépenses de fonctionnement		1 802,17 €
61521	Batiments Publics	1 802,17 €
	La dépense n'est pas imputée sur le bon compte	1 802,17 €
201-1	FAC 211011303 DU 31/01/2021 DENEIGNEMENT ET SALAGE LE 13/01/2021	146,59 €
292-1	FAC 2021-114 DU 01/03/2021 ENTRETIEN ESPACES VERTS 1ER TRIMESTRE 2021	264,00 €
307-1	FAC 211011348 DU 28/02/2021 ENTRETIEN VITRES INTERVENTION DU 08/02/2021	287,08 €
634-1	FAC 2021-212 DU 01/06/2021 ENTRETIEN ESPACES VERTS 2EME TRIMESTRE 2021	264,00 €
1010- 1	FAC 233 DU 23/08/2021 ENTRETIEN VITRES INTERVENTION AOUT 2021	312,50 €
1081- 1	FAC 2021-382 DU 01/09/2021 ENTRETIEN ESPACES VERTS 3EME TRIMESTRE 2021	264,00 €
1463- 1	FAC 2021-542 DU 01/12 4E TRIM ENTRETIEN ANNUEL ESPACES VERTS	264,00 €
TOTAL		1 802,17 €

Annexe 3 à l'arrêté préfectoral du 07/04/2023 - Dépenses en cours de contrôle (dispositif automatisé et procédure déclarative)

CDGFPT SAVOIE	Dépenses éligibles au FCTVA en €
Budget principal : CDGFPT SAVOIE	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
<hr/>	
TOTAL	0,00 €

Annexe 4 à l'arrêté préfectoral du 07/04/2023 - Etats déclaratifs de dépenses additionnelles éligibles (procédure déclarative)

CDGFPT SAVOIE	Dépenses éligibles au FCTVA en €	Montant de l'attribution en €
Budget principal : CDGFPT SAVOIE	0,00 €	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
TOTAL	0,00 €	0,00 €

Annexe 5 à l'arrêté préfectoral du 07/04/2023 - Etats déclaratifs de dépenses à déduire (procédure déclarative)

CDGFPT SAVOIE		Dépenses déduites du montant éligible au FCTVA en €
Budget principal : CDGFPT SAVOIE		908,04 €
dont dépenses d'investissement		908,04 €
2182	Matériel de transport	908,04 €
	Dépense(s) dont une partie n'est pas grevée de TVA	908,04 €
604-1	FAC 58035014 DU 18/05/2021 ACHAT VEHICULE RENAULT CLIO IMMATRICULATION FY-752-TJ N.inv: 2182.021.00	221,76 €
660-1	FAC 187793 DU 10/06/2021 VEHICULE RENAULT CLIO IMMATRICULATION FZ-433-EV POUR SERVICE SECRETAIRE DE	228,76 €
661-1	FAC 187792 DU 10/06/2021 VEHICULE RENAULT CLIO IMMATRICULATION FZ-348-EV POUR SERVICE MEDECINE PREV	228,76 €
1094-1	FAC 58515350 DU 03/09/2021 VEHICULE RENAULT CLIO IMMATRICULATION GB-013-EZ POUR SERVICE MEDECINE PRE	228,76 €
TOTAL		908,04 €